



Charles Viala, paysagiste au
25 novembre 2021



L'ARCHITECTURE EST UNE EXPRESSION DE LA CULTURE.

LA CRÉATION ARCHITECTURALE, LA QUALITÉ DES CONSTRUCTIONS, LEUR INSERTION HARMONIEUSE DANS LE MILIEU ENVIRONNANT, LE RESPECT DES PAYSAGES NATURELS OU URBAINS AINSI QUE DU PATRIMOINE SONT D'INTÉRÊT PUBLIC...

EN CONSÉQUENCE (...) DES CONSEILS D'ARCHITECTURE, D'URBANISME ET DE L'ENVIRONNEMENT SONT INSTITUÉS.

3 JANVIER 1977, ARTICLE 1

**CONSEILLER
FORMER
INFORMER
SENSIBILISER**

LOI SUR L'ARCHITECTURE





**CARANTEC :
UNE SITUATION
MARITIME
PRIVILÉGIÉE
POUR SES
VILLÉGIATURES ET
LES ARBRES QUI
LES
ACCOMPAGNENT**







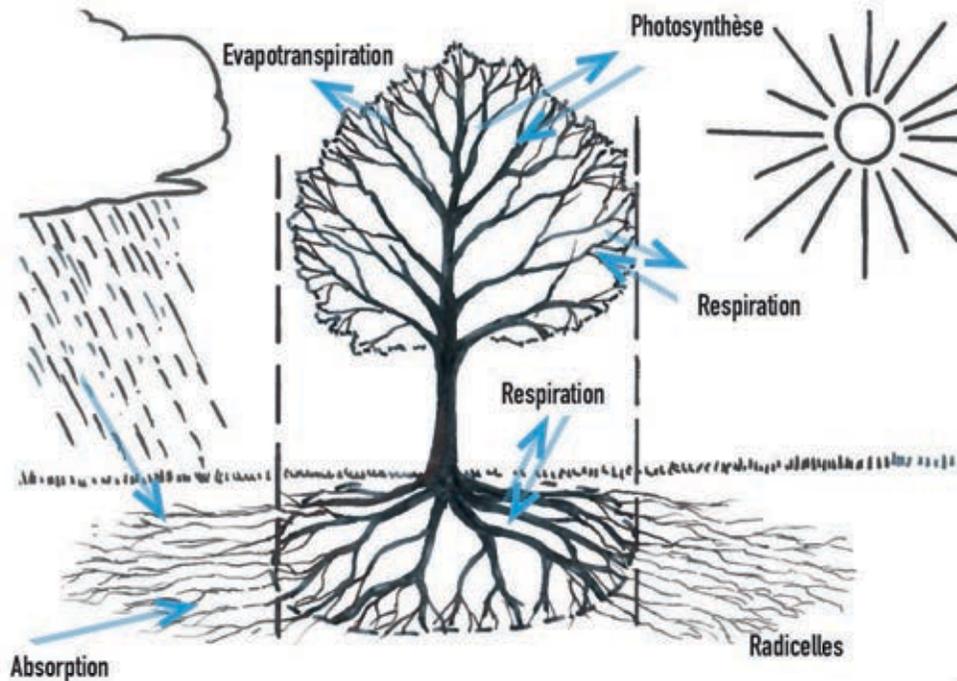
QUELQUES ENJEUX

- > Un patrimoine d'arbre qui se raréfie**
- > L'imperméabilisation des sols**



VERS UNE CHARTE DE L'ARBRE ET DU CADRE VÉGÉTAL

- > Réaliser un inventaire le plus exhaustif, qualifié et géolocalisé
- > Proposer des traductions réglementaires pour préserver le patrimoine d'arbres
- > Renforcer le patrimoine végétal communal et privé avec des préconisations et des règles pour les nouvelles zones à urbaniser
- > Mener des actions de sensibilisation auprès de la population autour de la question de l'arbre



UN ÉLÉMENT VIVANT

APPRENDRE LES BONS GESTES DE TAILLE

